

Accédez à un logement MonLogement27 et bénéficiez d'un délai de préavis réduit*

*La loi Elan, dite loi logement 2018, a été publiée au Journal officiel le 24 novembre 2018.
La loi Elan apporte une modification sur la loi Alur de 24 mars 2014 et la loi Macron du 6 août 2015.*

Celle-ci modifie, sous conditions, les durées de préavis lorsque vous choisissez de quitter le logement que vous louez.

En effet, si vous souhaitez quitter un logement du parc privé pour emménager dans un logement social, **vos** préavis passe de 3 à 1 mois.

Votre préavis de départ est de 1 mois seulement :

- Si vous êtes victime de violences au sein du couple ou sur l'enfant qui réside habituellement chez vous.
- Si vous bénéficiez d'une mutation professionnelle.
- Si vous venez de perdre votre emploi.
- Si vous avez trouvé un nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi.
- Si vous avez trouvé votre premier emploi.
- Si vous bénéficiez actuellement du RSA.
- Si votre état de santé nécessite un changement de domicile (justifié par un certificat médical). Si vous bénéficiez actuellement de l'AAH.
- Si vous bénéficiez de l'attribution d'un logement conventionné dans le parc du même organisme d'habitat social (article L 353-15 du CCH).
- Si vous achetez un logement MonLogement27
- Si vous bénéficiez de l'attribution d'un logement conventionné dans le parc d'un autre organisme de logement social (article L 353-15 du CH)

**sous certaines conditions*



A NOTER

Pensez à informer vos fournisseurs d'énergie (gaz, électricité) ainsi que la compagnie des eaux de votre départ.

Pour tout renseignement complémentaire

02 32 38 82 82

Modèle de lettre

Nom Prénom expéditeur
N° Rue
CP Ville

MonLogement27
N° Rue
CP Ville

Objet : résiliation de bail

Madame, Monsieur,

Locataire du logement situé au (adresse du logement) depuis le (date de la signature du bail), je vous fais part de mon intention de résilier le contrat de location qui nous lie.

Je vous donne donc congé, lequel prendra effet, eu égard du délai de préavis de x mois prévu par la loi, le (date du départ délai de préavis compris).

(si vous bénéficiez du droit à préavis réduit en raison de certaines circonstances - sous réserve de la justification du motif au moment de l'envoi de la lettre de congé : les préciser)

Je me tiens à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous afin d'établir l'état des lieux de sortie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature



A NOTER

Votre lettre doit être envoyée en recommandé avec accusé de réception. Vous pouvez également la remettre en main propre au bailleur contre récépissé ou émargement.

Attention ! vous ne devez pas vous contenter d'un simple email ou d'un courrier envoyé en lettre simple.